

Public :

- Encadrement, maîtrise, opérateurs, expéditeurs, destinataires ayant à appliquer et à respecter la réglementation du transport de matières dangereuses.
- L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour plus de renseignements.

Objectifs :

- Connaître les principes généraux de la réglementation ADR et de l'arrêté TMD.
- Respecter l'obligation de formation prévue au chapitre 1.3 de l'ADR.
- Savoir respecter et appliquer la réglementation du transport de matières dangereuses par route selon les responsabilités et fonctions de chaque participant.
- Connaître les principaux amendements de l'ADR 2015 (entrée en vigueur au 1er janvier 2015).
- Sensibiliser les personnels aux risques présentés par les marchandises dangereuses et développer un esprit de sécurité et de prévention.

Matériel pédagogique :

- Salle de réunion, Powerpoint et fourniture de supports papiers.

Pédagogie :

- Alternance d'apports théoriques et pratiques.
- Mises en situation au poste de travail.
- Test en fin de formation.
- Validation : délivrance d'une attestation de formation.

Prérequis : Aucun

Lieu – Date – Tarifs : Nous consulter.

Programme

Présentation globale de la réglementation.

Classification des marchandises dangereuses et des mélanges

- Nouveaux critères des matières dangereuses pour l'environnement.
- Cas particulier des déchets.

Exemptions totales et partielles

- Quantité limitée.
- Quantité exceptée.
- Liées aux quantités transportées par unité de transport.

Procédures d'expéditions

- Modification pour les déchets.
- Nouvelle consigne de sécurité.
- Marquage des colis et signification des véhicules chargés.
- Contrôle avant chargement.

Équipements et équipage du véhicule

- Certificat de formation du conducteur.
- Équipements divers.

Obligation des intervenants autres que conducteurs.